



Procès – verbal du Conseil municipal (extraits) Séance du 08.04.2015

L'an deux mille quinze

Et le 08 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de REAUMONT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Brigitte **LAURENT**

Présents : Mesdames Brigitte **LAURENT**, Sylvie **BOIS – FRAGNOL**, Geneviève **BOIZARD**, Sylviane **BOIS**, Françoise **MOLLIER-SABET** - Marion **PERRIN**

Messieurs Serge **PASTOR**, Jackie **SORET**, Patrick **GRABIT**, Paul **PERRIN**.

Pouvoirs : Christine **GIARDINA – MARINI** à Jackie **SORET** - Didier **DURAND – GAILLARD** à Sylvie **BOIS – FRAGNOL** - Cyrille **SOUBEYRAT** à Geneviève **BOIZARD**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25.03.2015

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 25.03.2015 est approuvé à l'unanimité des présents, et signé par les membres présents.

☛ **Délibération 17.2015 / 08.04**

Objet : Vote du compte administratif 2014 .

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Sylvie **BOIS-FRAGNOL**, après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Pour : 13 voix (dont 3 pouvoirs)

- ☛ **Vote et arrête les résultats définitifs** du compte administratif 2014 tels que résumés ci-dessus ;
- ☛ **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

SECTION	Année 2013	Réalisé 2014			Résultat de Clôture au 31/12/2014
	Reprise exercice antérieur	Dépenses €	Recettes €	Résultat de l'exercice	
Fonctionnement	+ 10 000.21 €	442 898.22	613 013.56	170 115.34	+ 180 115.55 €
Investissement	+ 48 020.63 €	142 397.71	174 826.13	32 428.42	+ 80 449.05 €
Excédent de clôture	+ 58 020.84 €	585 295.93	787 839.69	202 543.76	+ 250 564.39 €
Reste à réaliser 2014		76 116.00			

☛ **Délibération N° 18.2015 / 08.04**

Objet : Approbation du compte de gestion de l'année 2014 dressé par Madame Monique **EYMAR** Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Brigitte **LAURENT**, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Le CM ☛ pour 13 voix (dont 3 pouvoirs)

☞ **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

☛ **Délibération N°19.2015 / 08.04**

Objet : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **180 115.55 €**

Le CM ☛ pour 13 voix (dont 3 pouvoirs)

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de Fonctionnement 2014

A – Résultat de l'exercice	+ 170 115.34 €
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
B – Résultat antérieur reporté (Art. 002 du compte administratif 2011)	+ 10 000.21 €
C – Résultat à affecter (A + B)	+ 180 155.55 €

D – Solde d'exécution d'investissement 2014

D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 80 449.05 €

E – Solde des restes à réaliser d'investissement 2014

D 001 (besoin de financement)	- 76 116.00 €
R 001 (excédent de financement)	

F – Besoin de Financement = D + E 0.00 €

AFFECTATION = C = G + H **+ 180 155.55 €**

G – Affectation en réserves en investissement 170 115.00 €
R art. 1068 (au minimum, couverture du besoin de financement)

H – Report en fonctionnement 10 000.55 €
R art. 002

☛ **Délibération N°20.2015 – 08/04**

Objet : Vote du budget primitif 2015

Le CM ☛ pour : 13 voix (dont 3 pouvoirs)

➤ **Arrête le budget primitif 2015 comme suit :**

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

- à la somme de **571 915, 00 €** en dépenses et en recettes selon l'état annexé "Vue d'ensemble de la section de fonctionnement".

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- à la somme de **405 399, 00 €** en dépenses et en recettes selon l'état annexé "Vue d'ensemble de la section d'investissement".

☛ **Délibération N°21.2015 – 08/04**

Objet : Vote des taxes directes locales 2015

Madame Brigitte **LAURENT**, Maire informe que les bases prévisionnelles d'imposition communiquées par les services fiscaux évoluent chaque année.

Madame le Maire rappelle les taux votés en 2014 :

- . Taxe d'habitation 9.16 %
- . Taxe Foncière Bâti 21.74 %
- . Taxe Foncière non bâti 70.94 %

(Rappel : délibération n° 09.2015/28.01 du 25 février 2015 adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au Pays Voironnais. Un rapport sur l'évaluation financière du transfert du Syndicat Intercommunal Scolaire du Voironnais (S.I.S.V.) avait été rédigé.

Pour financer l'intégration du S.I.S.V, le Pays Voironnais va augmenter ses taux d'imposition ménages.

En contre-partie, la commune diminuera ses taux d'imposition pour garantir la neutralité sur les contribuables).

Le CM ☛ pour 13 voix (dont 3 pouvoirs)

- **décide de diminuer les taux pour l'année 2015**

- . Taxe d'habitation 8.83 %
- . Taxe Foncière Bâti 20.95 %
- . Taxe Foncière non bâti 68.36 %

CR affiché le
10.04.2015

Le Maire,
Brigitte LAURENT

